

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu le Programme d'Action Foncière en date du 18 octobre 2021 liant la Métropole Rouen Normandie et l'EPF de Normandie fixant les conditions d'acquisition et de revente à l'établissement public de coopération intercommunale des parcelles de l'opération 900256 - 76 - METROPOLE « ROUEN - QUARTIER ROUEN FLAUBERT - GRAND PROJET »,
- Vu l'Avenant technique du 28 novembre 2024 au Programme d'Action Foncière de la Métropole Rouen Normandie susmentionné,
- Vu la délibération de la Métropole Rouen Normandie du 31 mars 2025, approuvant la feuille de route de la Métropole et les modifications d'opérations existantes, et donnant délégation de pouvoir au Président pour signer les conventions d'interventions requises, ainsi que de leurs avenants éventuels,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'accepter la réduction du montant de l'enveloppe de l'opération et de la porter à 18 000 000 € HT, soit une diminution de 6 600 000 € HT.

D'accepter la sortie de l'opération 900256 - 76 - METROPOLE « ROUEN - QUARTIER ROUEN FLAUBERT - GRAND PROJET » du Programme d'Action Foncière de la Métropole Rouen Normandie, étant précisé que cette sortie interviendra lors de la **signature de la convention d'interventions par voie de substitution contractuelle**.

D'autoriser le Directeur Général à signer avec la Métropole Rouen Normandie, une convention d'interventions.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Sébastien LECORNU



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

16 JUL. 2025

Gilles GAL

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÎTRE

Action foncière

QUARIER ROUEN FLAUBERT - GRAND PROJET

Métropole Rouen Normandie
Rouen / Petit-Quevilly

Surface : 67,8 ha environ
Emprise bâtie : 8,98 m² environ



Sources : BD Ortho 76 - IGN - 2025

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 25/06/2025

-  Parcelles en stock EPF
-  Parcelles cédées EPF
-  Emprise concernée par l'opération

Plan annexé à la
convention signée le :

0 70 140 280
Mètres



Action foncière

QUARTIER ROUEN FLAUBERT - GRAND PROJET

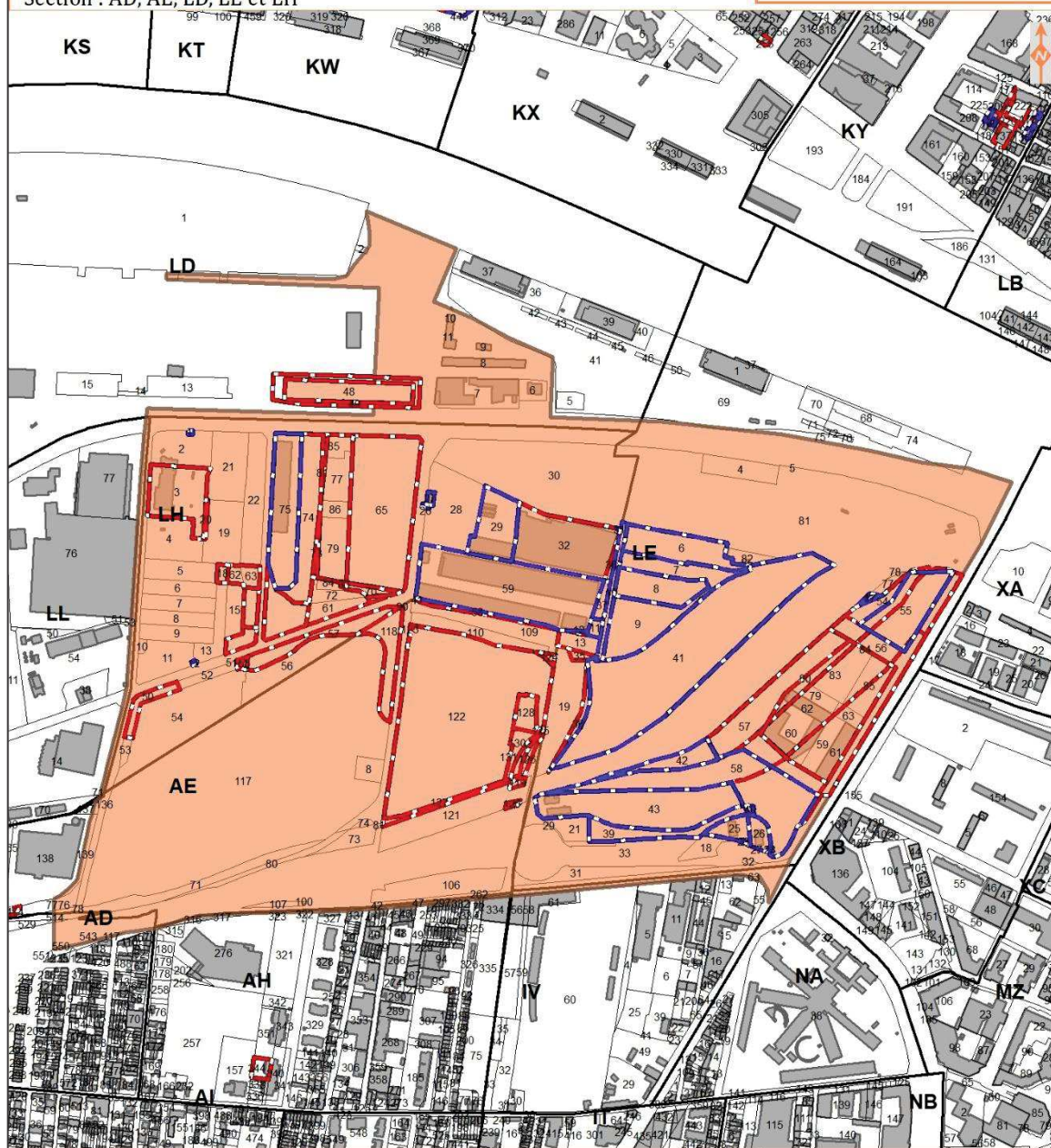
Métropole Rouen Normandie
Rouen / Petit-Quevilly

Code Opération : 900256

Surface : 67,8 ha environ

Emprise bâtie : 8,98 m² environ

Section : AD, AE, LD, LE et LH



Sources : Origine cadastre 2025 - Droits de l'Etat réservés

Cartographie : C.B. (EPF Normandie) le 25/06/2022

-  Parcelles en stock EPF
-  Parcelles cédées EPF
-  Emprise concernée par l'opération
-  Sections cadastrales
-  Parcelles
-  Bâti

Plan annexé à la
convention signée le :

0 60 120 240
Mètres